

observent à l'égard des élèves ordinaires. Cette direction se donne à propos de tout, non seulement en classe par l'esprit particulier des leçons, mais à la chapelle, au réfectoire, à l'étude, en promenade, aux récréations, etc. On en enlève le caractère essentiel, si on le distribue à tout le monde; on en atténue tout au moins les particularités et le prestige, si l'on doit agir et parler sous des yeux profanes.

"L'enseignement public ne réclame de ses jeunes maîtres que des aptitudes pédagogiques. A ce seul point de vue, il ne regarde pas comme suffisante une préparation faite hors d'une école normale; et il n'admet pas que ses normaliens soient mélangés à d'autres jeunes gens. A peine tolère-t-on, aux cours, et par dispense difficile à obtenir, quelques auditeurs ou auditrices externes. Il y a quelques années, on a parlé de remplacer l'éducation de l'école normale par l'éducation du lycée. On y voyait l'avantage de procurer aux futurs pédagogues un esprit moins primaire. Quelque apprécié que serait, certes, ce progrès, on a dû reconnaître qu'il ne contrebalancerait pas l'avantage d'une formation à part.

"Il en a toujours été de même pour toutes les carrières exigeant un esprit et des aptitudes professionnelles très spéciales. Dans l'armée, les différentes armes réclament même chacune une école particulière, de génie, de cavalerie, etc. Et pour les professions moins fermées, comme le commerce, les arts et métiers divers, le professionnel qui fait son apprentissage dans une école spéciale a toujours des vues plus larges, des données plus précises, pour conduire ses affaires. Or, dans ces écoles professionnelles, a-t-on jamais eu l'idée d'admettre des étudiants non professionnels qui désireraient simplement poursuivre leur instruction générale?

"La profession d'instituteur, la conduite des âmes, des jeunes âmes surtout, qui est l'art des arts, serait-elle donc la seule à laquelle suffiraient les connaissances et les conseils que distribuent les pensionnats ordinaires, alors surtout que ce n'est pas seulement une aptitude, mais une *mentalité supérieure* et tout à fait à part qu'elle réclame?"

La conclusion de ce qui précède est facile à tirer: il faut aux instituteurs et aux institutrices une formation religieuse et pédagogique spéciale qui caractérise leur profession en la plaçant immédiatement après le sacerdoce.

C'est le rôle de l'école normale catholique.

Pour bien enseigner, deux conditions sont nécessaires: d'une part bien posséder ce que l'on veut enseigner; d'autre part, présenter son enseignement avec une clarté telle, que les élèves à qui on s'adresse comprennent sans effort. Ce dernier point n'est pas le plus facile. La simplicité qui rend l'enseignement fructueux; l'art d'intéresser les enfants; l'autorité en classe, toutes choses indispensables dans l'enseignement, sont des qualités difficiles à acquérir, si l'on n'a reçu une formation spéciale.

Compter uniquement sur l'expérience qui ne s'acquiert qu'avec les années, sans étudier au préalable, avec des maîtres experts dans la science pédagogique, c'est exposer les enfants à souffrir de l'inexpérience de la maîtresse. Le nombre des élèves qui ont subi d'irréparables dommages dans les écoles mal dirigées, est plus considérable qu'on ne le croit, car il en est de l'esprit comme du corps: la nourriture n'est profitable que si elle est bien préparée pour celui qui la reçoit.

#### VOCATION DE L'EDUCATEUR—CHOIX DES MAITRES

La formation pédagogique est chose si grave, si indispensable, que Mgr Louis-Adolphe Piquet, dans son admirable ouvrage *"Droit public de l'Eglise: L'Eglise et l'Education"* dit, page 173: "La culture intellectuelle et les talents pédagogiques sont, à coup sûr, bien loin d'être l'apanage de tous. N'est pas éducateur qui veut. Pour remplir avec fruit une mission, si noble, je dirai plus, pour avoir le droit d'en solliciter l'honneur ou d'en assumer les charges, deux qualités essentielles sont requises, la science et la probité qui lui apprend les graves devoirs de la vie. Sans ces titres de capacité, les maîtres sont des intrus, leur enseignement est une imposture."

Impossible de mieux dire. Mais pour empêcher les "intrus" et les "imposteurs" d'arriver à la direction des écoles; pour aider les parents dans le choix des maîtres—choix qui leur revient de droit naturel—que faut-il faire, sans néanmoins méconnaître la liberté de l'enseignement? Il faut le proclamer avec l'Eglise, le choix des maîtres appartient aux parents. Mais il arrive